



LAURENAN

LAURENAN

LAORENAN



BULLETIN MUNICIPAL DECEMBRE 2020 - N°3



Dessins réalisés par les enfants de la garderie de Laurenan pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année



➤ REUNION DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 OCTOBRE 2020

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, Adjoint, DANIEL Yoann, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

ABSENTS : BARBé Valérie (excusée), POILÂNE-TABART Valérie (excusée)

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LORAND

Madame Valérie BARBé, absente excusée, a remis une procuration écrite à Madame Fabienne RIVALLAN et Madame Valérie POILÂNE-TABART a remis une procuration écrite à Madame Anne LEMEE pour les différents votes de la soirée.

1- VALIDATION DES PROCES VERBAUX

Les 3 procès-verbaux des 03, 07 et 10 juillet ainsi que celui du 24 septembre 2020 sont validés et signés à l'unanimité par les membres présents.

2- SALLE DES FETES

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, présente au Conseil Municipal un devis de la société Styd désamiantage concernant des travaux complémentaires dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis porte sur la dépose du faux plafond.

Le devis s'élève à 17 937.26 € HT, soit 21 524.71 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le devis

POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, informe le Conseil Municipal de la réunion de chantier du 28 octobre. Après la rencontre avec l'entreprise TERTRE-LE ROUX. Il est proposé d'apporter des modifications à l'aménagement du bar.

D'autre part, Il a été constaté l'absence de chambre froide dans le plan de la cuisine. Beaucoup d'éléments de l'ancienne cuisine seront conservés. Le plan initial est donc à revoir pour intégrer la chambre-froide.

3- DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis complémentaire de la société SPAC de PLOUMAGOAR pour le diagnostic du réseau d'eaux pluviales. Cette prestation est à ce jour réalisée précise M le Maire, il est donc nécessaire de valider cet avenant.

Le devis s'élève à 1 560.00 € HT, soit 1 872.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le devis

4 GROUPEMENT DE COMMANDE GAZ LCBC

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 0 I à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du



groupement et portant sur le marché de fourniture de gaz propane et maintenance des installations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention
- Le groupement prendra fin au terme du marché
- Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement ; procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission d'appel d'offres sera celle de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de participer à ce groupement de commandes avec Loudéac Communauté Bretagne Centre

- PRECISE que 4 sites sont concernés par ce groupement de commande de gaz, à savoir : la médiathèque, l'église, le restaurant « L'Art des Choix » et la Salle des Fêtes.

5 ALSH ET ENTENTE INTERCOMMUNALE

Madame Fabienne RIVALLAN, Adjointe aux Affaires scolaires, informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec la directrice de l'ALSH de PLEMET pour obtenir des explications sur le fonctionnement et le montant de la participation demandée à la Commune. Le coût s'élève à 1.88 euros par heure et par enfant (coût inférieur à la moyenne nationale).

Elle précise que le centre sollicite depuis 2018 la commune. Jusqu'alors la Commune de PLEMET prenait en charge le déficit de l'ALSH. Il est indiqué qu'à défaut de participation communale, le coût sera répercuté sur les familles, à savoir une majoration de 4 euros par jour et par enfant.

Ainsi, il est rappelé que les familles de Laurenan ne sont pas prioritaires. La durée de la convention est de 3 ans, renouvelable.

La participation de 2019 s'élève à 4 130 euros pour 14 enfants avec 2 197 heures de présence. L'acompte de 2020 est calculé par rapport au coût de 2019.

L'ALSH a cherché à réduire ses coûts de fonctionnement avec une gestion du personnel selon le nombre d'inscrits. Désormais les inscriptions doivent se faire au préalable.

Madame RIVALLAN communique ensuite le montant de la participation pour l'ALSH de MERDRIGNAC pour 2019 : 4 832 euros + 749 euros en complément.

il est rappelé l'origine du financement de l'ALSH de MERDRIGNAC. La négociation date de l'ancienne communauté de communes Hardouinai-Mené dans l'intégration de la nouvelle intercommunalité Loudéac Communauté Bretagne Centre.

De plus, le projet d'extension de l'ALSH de Merdrignac avec objectif de doubler la capacité d'accueil est en cours.

Il est donc compliqué de se désengager de l'entente de l'ex-canton de MERDRIGNAC

Il a été rappelé qu'il y a peu de temps, beaucoup d'enfants de Laurenan étaient inscrits aux centres aéré de Merdrignac. Un car fait la navette dans les communes de l'inter-communauté de Merdrignac pour transporter les enfants au centre aéré matin et soir.

Aujourd'hui, en fonction du lieu de travail des parents, il semble évident pour eux d'emmener les enfants à Plémet. Mais qu'en sera-t'il dans quelques années ?

Il ne semble donc pas évident de payer aux 2 ALSH.

Une négociation sur les tarifs sera donc à voir avec Plémet et Merdrignac



6 ENTENTE COMMUNALE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner deux membres au sein de l'assemblée pour participer à la commission d'entente intercommunale Hardouinai-Mené.

Il précise qu'il est membre de droit. Madame Dominique ROUXEL et Monsieur Rémy CAILLIBOTTE sont intéressés par cette commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les candidatures de Mme Dominique ROUXEL et Mr Rémy CAILLIBOTTE

7 EGLISE

TRAVAUX SUR LES CLOCHES

M Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, informe le Conseil Municipal que la société BODET, en charge de la maintenance des cloches, est intervenue suite à une panne du glas. Les anomalies constatées lors de cette intervention sont le non fonctionnement des cloches 1 et 2 et un disjoncteur hors-service. Les travaux effectués lors de leur venue du 13 octobre : le remplacement des disjoncteurs moteurs de volées cloches 1 et 2. Le coût de cette réparation s'est élevé à 180 euros HT.

Le rapport de visite technique met en évidence des travaux campanaires des cloches 1 et 2 à prévoir, plus précisément la mise à niveau de la cloche et la correction des semelles de la cloche 1 et le remplacement des boulons de carré et le resserrage du mouton support de la cloche 2.

Le devis pour ces réparations s'élève à 1 757.20 € HT, soit 2 108.64 euros TTC dont 1 560.00 € HT de frais de main-d'œuvre.

Considérant ce tarif élevé, Monsieur le Maire propose de solliciter un autre devis.

Il est convenu de vérifier le contrat de maintenance qui lie la Commune à la société BODET et notamment la date d'échéance de ce contrat.

La décision est donc reportée.



8 CONSEIL D'ECOLE



REUNION DU 15 OCTOBRE 2020

Madame Fabienne RIVALLAN, Adjointe aux Affaires scolaires, donne le compte-rendu du conseil d'école du 15 octobre dernier.

L'effectif est de 92 élèves avec l'arrivée de 4 enfants en cours d'année. A noter que 14 élèves sont scolarisés en CM2 et quitteront donc l'école en fin d'année. C'est un effectif important qui ne va pas être compensé, les effectifs sont en baisse constante. Il est nécessaire de rester vigilant pour la rentrée prochaine.

Des évaluations nationales CP et CE1 ont été réalisées en début d'année : en CP, plus de la moitié des enfants sont fragiles ou avec des besoins particuliers. En CE1, les deux tiers se retrouvent également dans ce cas de figure.

Les évaluations des GS montrent que 2 élèves sont en difficultés avec un suivi indispensable.

Concernant les travaux, l'équipe enseignante demande à ce que l'extérieur et les abords de l'école soient embellis. Des parents d'élèves ont supprimé une partie du grillage qui borde la cour de récréation. Souhait que l'ancienne cour d'école, parking aujourd'hui, soit aménagé et revu dans son ensemble.



Les enseignants souhaitent obtenir une table de ping-pong et quelques bancs en dur dans le fond de la cour. Des devis vont être proposés à la municipalité.

Le directeur sollicite le remplacement du TBI dans sa classe par un vidéoprojecteur. Un devis est sollicité auprès de la Puce informatique. Des travaux d'électricité sont également demandés pour la classe des CE2-CM1.

Les projets pédagogiques : spectacle chant choral et spectacle de Noël n'auront pas lieu en raison notamment de la pandémie.

9 GROUPEMENT DE COMMANDE

CONTRAT D'ASSURANCE CYBER-SECURITE

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de Laurenan soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties organisationnelles, financières et juridiques du contrat.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence,
- PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation, lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

10-RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, délégué au Syndicat de la Vieille Lande, donne quelques éléments au Conseil Municipal du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable. Le service du Syndicat de la Vieille Lande regroupe les communes de Gomené, Laurenan et Le Mené (ex Plessala). La population desservie est de 3 900 habitants. L'eau est distribuée à 1 899 abonnés (dont 468 à Laurenan), soit une hausse de 0.69 % par rapport à 2018. La production d'eau provient des captages de La Bernardais et du captage de La Motte es Ribourdouille à Plessala. Des volumes sont importés du Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre pour 218 175 m³ (baisse par rapport à 2018). Le linéaire du réseau, hors branchement, en km est de 219,8.

Le prix du service comprend une part fixe (abonnement), part de l'exploitant et part de la collectivité ainsi que des redevances et un prix au m³ consommé. Ainsi, un abonné domestique consommant 120 m³ a payé en 2019 2.81 € / m³, en hausse de 0.61 % par rapport à 2018.

Concernant la qualité de l'eau, les analyses réalisées mettent en évidence un résultat de 100 % conformes en bactériologie et en physico-chimique.



A noter qu'il n'y a pas eu de travaux engagés en 2019. Des projets sont à l'étude dont une maîtrise d'œuvre pour la réalisation de filtres et d'une lagune de décantation des eaux de lavage (station Motte es Ribourdouille), maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de réseaux et branchements à Laurenan, étude de faisabilité pour l'aménagement de la station de La Bernardais, travaux pour la réalisation de filtres et d'une lagune de décantation des eaux de lavage station Motte es Ribourdouille et des travaux pour le renouvellement de réseaux et de branchements à Laurenan.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal VALIDE le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable

11-CHEMIN PIETONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande de l'étude de Me PINCEMIN, notaire à PLEMET, pour donner suite aux transactions d'achats de terrains pour l'aménagement du chemin piétonnier, près de l'école.

Le bien cadastré section AT n° 225 d'une contenance de 2a 17ca est grevé d'une hypothèque. Il est précisé que cette hypothèque peut être levée mais que cette démarche engendre des frais de mainlevée d'hypothèque. La provision sur frais s'élève à 200 euros.

Il est proposé que ce soit la Commune qui prenne ses frais en charge

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ACCEPTE de prendre en charge les frais de mainlevée d'hypothèque, évalué à 200 euros.

12-RENOUVELLEMENT CONTRAT SAS SPAC (fourrière animale)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le marché de prestations de services portant sur le renouvellement avec la société SACPA (Chenil Service) pour la fourrière animale. Ce contrat concerne la capture des animaux captifs ou errants. Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2020. Il convient donc de le renouveler.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2021. Il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Le montant forfaitaire annuel est de 723.53 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ACCEPTE de renouveler le contrat avec la SAS SACPA à compter du 1^{er} janvier 2021

13-SUBVENTION COMMUNALES 2020

Monsieur Olivier RIVALLAN, adjoint, rappelle au Conseil Municipal que lors de l'attribution des subventions communales dans la séance du 07 juillet dernier, toutes les subventions n'ont pas été distribuées. En effet, certaines demandes avaient été mises en attentes.

Il propose au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 500 euros à l'association FCCB de PLEMET (entente de football).

Certaines demandes, en instance, sont restées sans informations complémentaires.

Il précise que pour les attributions de 2021, il sera impératif que les associations déposent certains justificatifs (bilan moral et financier, liste, ...) à l'appui de leurs demandes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer une subvention au titre de 2020 de 500 euros au club de football – FCCB de PLEMET.



14-CALENDRIER DES FETES ANNEES 2021

M Jean-René GUEHENNEUX, Adjoint, indique qu'une réunion a eu lieu afin de définir le calendrier des fêtes de l'année 2021. 5 associations communales avaient répondu présentes (Fnaca, Etincelle, Les danses bretonnes, Agility et Les Ventouès du Ninian).

15- INSTALLATION CLASSEE

❖ SARL PLUMIEUX ENERGIE

La SARL Plumieux Energies a sollicité auprès de la Préfecture l'autorisation environnementale pour l'implantation et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 4 aérogénérateurs et 2 postes de livraison au lieu-dit « La Noë -Pehart » sur la commune de PLUMIEUX ;

Cette autorisation nécessite une enquête publique, laquelle est en cours depuis le 19 octobre dernier et ce jusqu'au 20 novembre prochain.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette autorisation, à partir de l'ouverture de l'enquête et au plus tard quinze suivant la clôture du registre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de suivre la position du Conseil Municipal de PLUMIEUX, commune siège de ce projet.

❖ GAEC DE LA BOULAIE

Le GAEC de La Boulaie a sollicité auprès de la Préfecture l'autorisation d'exploiter un élevage porcin au lieu-dit « La Boulaie » sur la commune de PLEMET ;

Cette autorisation nécessite une enquête publique, laquelle a eu lieu du 14 septembre au 14 octobre dernier à PLEMET.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette autorisation, à partir de l'ouverture de l'enquête et au plus tard quinze suivant la clôture du registre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de suivre la position du Conseil Municipal de PLEMET, commune siège de ce projet.

16-ETANG DE « LAUNAY GUEN » L'AMENAGEMENT



Monsieur Olivier RIVALLAN, Adjoint, présente au Conseil Municipal le projet présenté par la Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. En 2020, l'étang de Launay-Guen (propriété fédérale) a été retenu pour être valorisé avec un ensemble

de travaux visant à améliorer l'accès et la pratique de la pêche. Ces améliorations devraient permettre d'obtenir le label « passion » et renforcer son attractivité.

Il est précisé que l'étang de Launay-Guen est classé (classement C) depuis le décret de mai 2015 dans le cadre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), compétence nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2018 transmise aux intercommunalités.



Les aménagements envisagés sont :

- la création de zones de stationnement en périphérie du plan d'eau sur les parcelles appartenant à la Fédération sur la commune de LAURENAN
- la reprise du chemin en rive droite le long de l'étang sur la Commune de PLEMET
- la création d'une zone de stationnement en rive droite le long de l'étang sur la commune de PLEMET
- la création de pontons de pêche
- la création de 2 postes de pêche pour la carpe
- la mise en place de panneaux d'information pêche

L'estimation financière de ces travaux s'élève à 29 533.85 euros TTC. Des demandes de subventions sont en cours pour financer ces travaux. Monsieur Olivier RIVALLAN précise que la Commune de LAURENAN n'est pas sollicitée pour ce financement. La commune pourrait toutefois prendre en charge l'embellissement de l'aire de stationnement

17- QUESTIONS DIVERSES

❖ CURAGE DE FOSSES

Monsieur Yoann DANIEL indique qu'il a été interpellé pour des questions de curage de fossés. Monsieur le Maire propose de retenir une date pour réunir la Commission voirie.

Le samedi 21 Novembre, la commission voirie composée de Monsieur le Maire ,Olivier RIVALLAN,Rémy CAILLIBOTTE,Yoann DANIEL Valérie BARBE et Serge (agent communal) s'est rendu sur le terrain pour faire le constat de la situation des routes ,chemins ,fossés. Des travaux ont été listés .Il est a rappelé le message que tous ses travaux engagent l'argent de la commune. Il serait souhaitable que chacun puisse faire l'effort de ne pas dégrader ces réfections futures ainsi que celles déjà effectuées.

❖ DEPLACEMENT POTEAU TELEPHONIQUE

Il est également évoqué le fait qu'il serait nécessaire de déplacer le poteau téléphonique, situé à « La Ville-es-Pèlerins », en face de l'habitation de Monsieur Michel HARY.

Monsieur le Maire évoque alors le passage de la fibre optique, en aérien dans ce secteur. Travaux réalisés en priorité dans les zones blanches de la commune.

Il sera donc nécessaire de réaliser l'égagement ou l'abattage d'arbres pour le déploiement de la fibre optique de 1 mètre à 1 mètre 50 de la ligne téléphonique. Il sera important de suivre ces travaux car à défaut d'égagement, le chantier ne démarrera pas.

❖ RESTAURANT « ART DES CHOIX »

Des solutions sont recherchées pour pallier au problème de hotte au restaurant « Art des Choix ». Monsieur Jean-René GUEHENNEUX présente au Conseil Municipal un devis pour la fourniture d'une grille, lequel s'élève à 461.40 euros, sans la pose. Il précise qu'il faut également prévoir le coût de l'intervention d'un maçon.

D'autres devis sont attendus.

Il est urgent de régler ce problème de fonctionnement de la hotte. En effet, des riverains se plaignent du bruit lorsque celle-ci est activée en grande vitesse.



❖ REUNION DU COPIL

M le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur Sylvain COQUEREL, chargé de l'animation de ces réunions COPIL. Ce premier rendez-vous a permis de faire connaissance, de faire un premier état des lieux du dossier de revitalisation cœur de bourg et de son état d'avancement. Une réunion est programmée avec lui le 1^{er} décembre prochain.

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX précise qu'il est urgent de se pencher sur le dossier de création de lotissement.

❖ PROJET « CŒUR DE BOURG »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir, dans la mesure du possible, pour avoir une présentation du projet de rénovation du commerce cœur de bourg par les membres de l'association.

La date du jeudi 12 novembre, à 20h00, est retenue.

ACTIONS DE LA MAIRIE :

« Argent de Poche »



Mission argent de poche : congés de Toussaint 2020

La semaine, du 19 au 26 octobre 2020 inclus, Titouan Le Verger et Anna Poilvert accompagnaient Linda et Serge pour l'entretien du cimetière (nettoyage des allées, ramassage des feuilles, plantations).

Nous les remercions vivement pour leurs contributions.



Nettoyage du cimetière



Par ailleurs, le 23 octobre dernier, une dizaine d'habitants avait répondu présents à M Pascal ROUXEL, maire et M Jean-René GUEHENNEUX, 2^e adjoint pour l'entretien des allées et la pose de gravillons.

L'objectif est atteint : un cimetière propre pour la Toussaint.

Merci à nos deux jeunes, aux bénévoles et aux agents communaux.

La boîte aux lettres



Ne la cherchez plus ! ... la boîte aux lettres

Oui effectivement la boîte aux lettres de la Poste a été déplacée le 9 novembre 2020. Vous la trouverez désormais sur la façade du commerce « cœur de bourg ».

L'ancienne poste n'appartient plus à la Commune de Laurenan mais à Côtes d'Armor Habitat qui devrait réhabiliter prochainement ce bâtiment en 1 logement locatif.



Commémoration du 11 novembre



Le mercredi 11 novembre 2020, les élus ont commémoré la victoire et la paix, le jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France.

Ce devoir de mémoire pour ne pas oublier ceux qui ont œuvré en faveur de la paix et tous ceux qui sont tombés pour la France. Néanmoins, la situation sanitaire actuelle et les mesures de confinement n'ont pas permis d'organiser une cérémonie habituelle. La commémoration a donc eu lieu avec 5 personnes, limite donnée par les directives gouvernementales.

Les élus (M le Maire accompagné de 3 adjoints), M Claude Bigot, porte-drapeaux des différents combats et M Philippe Jossé se sont rendus au Monument aux Morts.

Lors de cette cérémonie restreinte, Monsieur le Maire a lu le message de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des armées. Il a également déposé une gerbe. L'édifice est resté pavoisé aux couleurs de la France.

REPAS DU CCAS



Etant donné la situation sanitaire actuelle, le repas des personnes âgées n'a pas pu être organisé. Les membres élus de la Commission communale d'Action sociale (CCAS) se sont réunis et ont listé les personnes âgées et/ou isolées. Les membres ont ainsi décidé de passer des appels téléphoniques hebdomadaires pour recenser leurs besoins et avoir une écoute attentive.

Si vous êtes ou si vous avez connaissance d'une personne isolée, fragile,

vulnérable, n'hésitez pas à contacter la mairie
au 02 96 25 67 00

Par ailleurs, M le Maire et les membres de la CCAS ont décidé qu'un **repas de Noël** sera livré le **20 décembre**, après commande, aux personnes âgées de 70 ans et plus. Ce repas sera préparé par le restaurant l'Art des Choix.

Les membres de la CCAS vont ainsi passer chez les personnes concernées pour prendre les commandes. Aidés par des élus, les repas seront livrés à domicile entre 10h et 12h.

Les gestes barrières seront scrupuleusement respectés : port du masque, lavage des mains, distanciation physique, ...

Si nous avons oublié des personnes, merci de le signaler à la Mairie au plus vite.



ILLUMINATION DU BOURG



En ce début de décembre, les agents municipaux, Serge et Linda, mettent tout en œuvre pour décorer le bourg en vue des fêtes de fin d'année.

Travaux de la salle des fêtes



Les travaux ont débuté
C'est avec satisfaction que la Commune vous informe que les travaux de rénovation ont débuté. Du lundi 26 octobre au 13 novembre, l'entreprise Styd désamiantage a entrepris les travaux de désamiantage et la dépose du faux-plafonds.

Plus de bar !



LE VENDEE GLOBE

(par la classe de CE2-CM1 de Laurenan)

C'est quoi le Vendée Globe ?

Le Vendée Globe est une course en solitaire et sans assistance, qui a lieu tous les quatre ans. Elle a commencé le 8 novembre 2020.

Si un skipper est en danger, un Imoca de la course a le droit de venir l'aider.

Les skippers avancent avec la force du vent, mais s'ils doivent revenir sur la côte, ils peuvent allumer leur moteur.

Ils partent de France (Sables d'Olonne), et ils reviennent au point de départ après avoir fait le tour du Monde. Les skippers font le tour de la planète bleue en 80 jours environ. Le record a été battu par Armel Le Cléac'h en 74 jours en 2016.



Cette année, 33 concurrents font la course du Vendée Globe, dont six femmes. C'est la première fois qu'il y a autant de skippeuses. Les skippers viennent de plusieurs pays du Monde.

Quels sont les difficultés et les dangers du Vendée Globe ?

Quelques bateaux ont rencontré des OFNI (Objets Flottants Non Identifiés). Certains ont eu des avaries et ont dû abandonner la course, comme par exemple Nicolas Troussel, Sébastien Simon, Kévin Escoffier, Samantha Davies et Alex Thomson.

Jérémy Beyou et Fabrice Amédéo sont retournés au port des Sables d'Olonne quelques jours après le départ.

Le bateau de Kévin Escoffier a coulé, il a attendu 12h dans son canot de sauvetage avec des vagues de 8 mètres de hauteur. Jean Le Cam est venu le secourir.

Didac Costa a heurté une baleine, Jean Le Cam s'est fait mordre par un poisson volant et Charlie Dalin a touché un iceberg.

Les skippers traversent des zones dangereuses : le Pot au Noir ou les anticyclones. Ils rencontrent des tempêtes.

Que faites-vous en classe quand vous travaillez sur le Vendée Globe ?

Tous les jours, nous faisons le classement du Vendée Globe et nous plaçons l'Imoca de notre skipper sur le planisphère. Nous faisons des expériences scientifiques sur « Coule ou Flotte ». Maitresse nous a lancé le défi de construire un voilier miniature qui ressemble à celui de notre skipper. Il doit flotter pendant au moins une minute, être stable et équilibré, et doit avancer sans qu'on le touche.

Nous avons envoyé un message écrit à notre skipper avec l'ordinateur. Les enfants de la classe de CE2-CM1 récitent des poésies en rapport avec la mer et les bateaux.

Aussi, nous avons dessiné et peint le bateau que l'on a imaginé.



➤ MEDIATHEQUE

DEFI BOOKFACE



Les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Laurenan ont relevé le défi *bookface*, organisé par le réseau des bibliothèques de la communauté de communes de Loudéac, pendant le mois d'octobre.

« Chaque élève a réalisé une photo en se mettant en scène avec la couverture d'un livre. Il y a eu beaucoup d'originalité dans les photos prises. Les élèves ont tous été récompensés », a confié Valérie Michel, responsable de la médiathèque. Les élèves ont remporté chacun une place de cinéma, à valoir dans l'un des cinémas du territoire, et un bon d'achat de 10 € à la librairie La Plume d'or de Loudéac.

A partir de toutes les photos du réseau, il sera réalisé à partir du 21 janvier 2021 un livret pour chaque bibliothèque.

Le prix des lecteurs est lancé ! N'hésitez pas à venir découvrir la nouvelle sélection...



MEDIATHEQUE DE LAURENAN

Réouverture au public à partir du 09 décembre 2020.

⇒ Accueil du public selon le protocole sanitaire suivant :

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans.
- Jauge limitée à 8m² par personne pour garantir le respect des distances de sécurité.
- Les usagers sont invités à se désinfecter les mains après avoir déposé leurs retours. Gel hydroalcoolique prévu sur le bureau d'accueil.
- Poursuite de la désinfection et mise en quarantaine des documents après retour.

Horaires d'ouverture jusqu'au 31 décembre 2020 :

Mercredi de 13h30 à 16h30
Samedi de 10h00 à 12h30
Fermeture les samedis 26 décembre 2020 et 02 janvier 2021



LOUDÉAC COMMUNAUTÉ - BRETAGNE CENTRE

PRIX DES LECTEURS

DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020
AU 10 MAI 2021



bibliothèques.loudeac-communaute.bzh



Nouveau protocole pour la médiathèque



➤ INFORMATIONS DIVERSES

Information de la MSA d'Armorique

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) propose le Mémo Santé Enfant, premier service en ligne à destination des familles agricoles, ayant des enfants de moins de 16 ans.



Découvrez le Mémo Santé Enfant et suivez sereinement la santé de votre enfant. Simple, gratuit et sécurisé, le Mémo Santé Enfant est le premier service en ligne de la MSA destiné aux familles.

Facile à utiliser, il est accessible partout et tout le temps. Il vous permet, en tant que parents d'enfants de moins de 16 ans, de suivre facilement la santé de vos enfants.

Complémentaire du carnet de santé et du Dossier Médical Partagé (DMP), le Mémo Santé Enfant vous informe des évènements santé importants dans la vie de votre enfant et vous permet de gérer les rendez-vous en toute sérénité. Des alertes vous sont envoyées par mail et/ou sms pour les vaccins et rappels, les visites médicales obligatoires, les offres santé MSA telles que les bilans bucco-dentaires pris en charge à 100%. Vous êtes sûr(e)s de ne rien oublier !

Des conseils santé adaptés à l'âge de votre enfant

Ce service en ligne vous propose, en fonction de l'âge de votre enfant, des conseils santé certifiés par des professionnels de santé. Vous trouverez une information fiable aux questions que vous vous posez. Avec plus de 150 fiches pédagogiques, le Mémo Santé Enfant répond à vos questions telles que : Quels dispositifs pour les bonnes habitudes dentaires de votre enfant ? Quels sont les troubles alimentaires chez l'enfant ? Vélo skate trottinette... comment protéger votre enfant ?

Partout, tout le temps et toujours avec vous !

Le Mémo Santé Enfant centralise toutes les informations santé de vos enfants. Vous pouvez y avoir accès partout et à tout moment :

- données automatiquement renseignées par la MSA sur la base des remboursements effectués



- (vaccins, visites médicales...),
- informations à renseigner par vous-même (croissance, allergies, « premières fois »...),
 - service accessible sur tous les supports (ordinateur, smartphone, tablette).

Activez votre Mémo Santé Enfant !

Le Mémo Santé Enfant est accessible en ligne depuis « [Mon espace privé](#) ». Pour activer votre Mémo Santé Enfant, rendez-vous sur votre espace privé dans la rubrique : Mes services ou Services en ligne > Santé, Invalidité > Suivi et prévention > Mémo Santé Enfant.

Votre MSA

➤ INITIATIVE

Salam France Liban

Le Noël intergénérationnel à Laurenan avec l'association Salam France Liban. Cette année, nous irons à la rencontre des personnes isolées en chansons. Nos choristes s'activent en répétitions... et vous aurez plaisir à les écouter du pas de votre porte ou derrière votre fenêtre le dimanche 20 décembre en matinée. L'après-midi, rendez-vous sur la place du cœur de bourg



RAPPEL



C'est toujours le moment de procéder à l'élagage des arbres aux abords des routes et des chemins pour un confort de tous. De plus, cela permet de faire une économie sur le budget communale de voirie qui est commun à tous.

➤ INFOS PRATIQUES

Horaire de la mairie ouverte au public

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Si vous souhaitez recevoir le bulletin communal par mail, merci d'adresser votre demande à la mairie : mairie.laurenan@wanadoo.fr



INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

Cette rubrique est ouverte à tous les artisans, commerçants et associations. Pour une parution, veuillez contacter la mairie.



Malgré la fermeture, Justine et Lucien continuent à nous régaler avec leur plat fait maison.

Du jeudi au dimanche soir, ils proposent des plats variés à 10€ et des desserts à emporter, ainsi que leurs burgers.

Ils proposent également une vente de plat à emporter le vendredi et dimanche matin au Cœur de Bourg.

N'hésitez pas à commander au 02 56 17 96 72

Le restaurant sera fermé pendant les vacances mais nous les retrouveront avec plaisir dès la rentrée de janvier.

➤ ETAT CIVIL

Naissances :



Timého LEMEE HARZO, né le 13 novembre 2020, "5, Chaudbuisson"

Lena DARTY, née le 17 novembre 2020, "46, La Boulthière"

Le virus de la COVID 19 est toujours là, bien virulent ! Respecter les gestes barrières et les préconisations et décisions de l'Etat





*Mr Le Maire et tous les
conseillers vous souhaitent de
bonnes fêtes de fin d'année
Prenez bien soin de vous !*

